

# Diplôme d'Etat d'Educateur de Jeunes Enfants (DEEJE)

décret n°2018 - 734 du 22/08/2018, arrêté du 22/08/18

## La formation

### 1. Présentation

La formation en alternance vise l'acquisition de compétences professionnelles prenant appui sur :

- la connaissance des politiques sociales, du contexte et des structures de l'action sociale, des missions du travail social et de ses différents acteurs,
- la compréhension des besoins évolutifs des familles,
- l'acquisition de méthodologies de construction de projets d'interventions socio-éducatives et d'accompagnement des enfants et des familles,
- l'acquisition et l'intégration d'un ensemble de connaissances sur l'enfant et son environnement,
- la connaissance de soi pour développer :
  - . sa capacité à analyser sa pratique et son implication professionnelle, sa capacité d'adaptation,
  - . sa capacité à ajuster les réponses aux besoins et aux demandes de chaque enfant et de sa famille,
  - . sa capacité à travailler en équipe et en partenariat,
- des acquisitions techniques pertinentes et adaptées aux jeunes enfants (activités de découverte, d'éveil artistique, culturel ...),
- des acquisitions de techniques d'animation de groupe (gestions de groupes, conduite de réunion, technique d'entretien individuel ...).

La formation est mise en oeuvre selon des méthodes pédagogiques qui tiennent compte de l'expérience personnelle et professionnelle des éducateurs de jeunes enfants.

S'adressant à des adultes, la formation vise à obtenir leur participation active. Les initiatives sont favorisées par des travaux de groupe, des débats, des tables rondes, des stages. Les expériences acquises par chacun sont l'objet d'une réflexion et d'un approfondissement. De même, partant de centres d'intérêts suffisamment concrets, un même problème peut être abordé suivant l'éclairage apporté par diverses spécialités.

Cette formation en alternance se caractérise également par sa transversalité. Certains enseignements sont réalisés en commun avec d'autres filières de formation.

### 2. Formation théorique

La formation théorique se compose de 4 domaines de formation :

DF1 : Accueil et accompagnement du jeune enfant et de sa famille (500 heures)

DF2 : Action éducative en direction du jeune enfant (500 heures)

DF3 : Travail en équipe pluriprofessionnelle et communication professionnelle (250 heures)

DF4 : Dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux (250 heures)

### 3. Formation pratique

Les périodes de formation pratique réaffirment de façon concrète la dimension professionnelle du dispositif de formation. Elles contribuent à la professionnalisation des étudiants par l'acquisition de compétences construites grâce à la confrontation accompagnée aux réalités du terrain. Les situations pratiques participent au même titre que la formation théorique à l'apprentissage de l'exercice du métier.

- 1ère période de formation pratique :

Au moins 8 semaines à réaliser au cours des deux premiers semestres.

Cette période peut être scindée en deux fois quatre semaines.

Cette période peut se dérouler sur deux sites qualifiants.

La totalité de cette période de formation pratique est effectuée auprès d'un référent professionnel EJE.

- 2ème, 3ème et 4ème périodes de formation pratique d'une durée globale de 52 semaines.

Ces périodes peuvent se dérouler sur un, deux ou trois sites qualifiants.

Au moins deux tiers de ces périodes de formation pratique doivent être effectués auprès d'un référent professionnel EJE

### 4. Durée

L'amplitude de la formation est de 3 600 heures réparties sur trois ans :

- 1500 heures d'enseignement théorique,
- 2100 heures de formation pratique.

### 5. Validation et certification

Le Diplôme d'Etat d'Educateur de Jeunes Enfants est un diplôme de niveau II, délivré par le Ministère de l'Education Nationale.